

Saint-Martin-de-Fontenay

## Sa fille agressée, il s'en prend à la CPE

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 10 mars 2017

221 mots | Alexandre MOTTE

Justice

Le 13 janvier 2014, un père de famille se présente dans un collège au sud de Caen, car un garçon aurait forcé sa fille, en classe de 6<sup>e</sup>, à l'embrasser, avant de la pousser par terre. Il est reçu par la conseillère principale d'éducation (CPE). Le ton monte rapidement, le père ne comprenant pas qu'on ne fasse pas venir le jeune homme.

Un surveillant, entendant la discussion, entre dans le bureau. Le père de famille outrage la CPE, avant de menacer le surveillant. Il a comparu mercredi devant la cour d'appel de Caen.

Si, à la barre, il reconnaît les faits, il se défend d'avoir voulu trouver des réponses à l'agression subie par sa fille. L'avocat général souligne l'animosité du prévenu, à la barre : « **Les débats houleux d'aujourd'hui donnent à la cour un éclairage sur le déroulement qu'ont pu avoir les faits.** » Son avocat, lui, invoque un « **écart de langage** ».

Déjà condamné en 2015 pour menace et agression sur un fonctionnaire, le père de famille écope d'une contrainte pénale (un ensemble d'obligations et d'interdictions et un accompagnement soutenu) de trois ans.